

Aménagement et mise en valeur du lac de Chaux de BANSAT

Les lacs de chaux sont des étendues d'eau, lacs ou marais qui se situent sur un plateau volcanique leur alimentation en eau provient principalement de la pluviométrie locale, par conséquent les niveaux d'eau varient selon les saisons et les intempéries.

Ce type de lac ne se retrouve pas de partout en France. En Auvergne, seulement 40 lacs de chaux sont recensés, dont 27 dans le Puy-de-Dôme.

Le lac de chaux de BANSAT se trouve à proximité du hameau de Vinzelles et occupe une surface de 3,5 hectares. Il constitue un site favorable à l'accueil de la biodiversité et d'une avifaune spécifique.

La Commune, la Fédération Départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme et le Parc naturel régional Livradois-Forez ont établi un plan de gestion pour la réhabilitation, la préservation et la mise en valeur de ce site.

Les objectifs à long-terme sont principalement : de restaurer puis maintenir la roselière en bon état de conservation, restaurer puis maintenir les zones d'eau libre et de valoriser ce site auprès du grand-public.

Une convention est établie en vue de définir les modalités de partenariat nécessaires à la préservation, à la restauration et à la mise en valeur du site du Lac de BANSAT, conformément à la volonté des acteurs locaux et du plan de gestion du site établi en commun.

Cette convention confirme la volonté partagée de la commune de BANSAT, du PNR Livradois-Forez et de la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme de préserver, de restaurer et de mettre en valeur le Lac de chaux conformément aux enjeux, objectifs et projets d'action définis dans le plan de gestion. Elle permet également de définir le cadre dans lequel les actions pourront être menées par chacune des parties.

Sur le long terme les principaux enjeux seront de maintenir la roselière en bon état de conservation, de restaurer et maintenir des zones d'eau libres dans le lac de chaux, favoriser les pratiques agricoles favorables aux plantes messicoles aux abords du lac et de valoriser ce site au grand public (sentier de randonnée, animations scolaires...) et ancrer le site dans la vie locale.

A ce jour les travaux de broyage d'une partie de la roselière ont été réalisés par la société de chasse, et les travaux de création d'une zone d'eau libre par une entreprise avec là aussi le concours des chasseurs très investis dans ce projet.

Un observatoire a été construit et des panneaux d'informations seront installés prochainement.

Une visite de terrain a été organisée début décembre entre les élus de la Commune, la Fédération Départementale des Chasseurs et la Société de Chasse pour présenter les premiers travaux.



Annie MALORON (Maire de la commune) et Dominique BUSSON (Président de la Fédération des Chasseurs) entourés des élus et chasseurs de la commune.



L'observatoire



Vue de l'observatoire